



VILLE DE SAINT MICHEL DE MAURIENNE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2012

Le deux mars à 18 Heures 30 minutes, Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel GALLIOZ, Maire.

Les membres du Conseil Municipal étaient tous présents :

M. A. DUFOUR, Maire Délégué de Beaune, M. M. GALLIOZ, Maire Délégué de Thyl.
Mmes et MM. G. BOIS, D. MANCINO, S. BOUILLARD-FREULARD, J.L. ALBRIEUX, P. SAYETTAT et J.M. BERNARD, Adjoints.
Mmes et MM. : M. GAY, D. MOTTA, J.VIARD, N.GOMES, J.P. EXARTIER, F.FALCO, P. MORARD-CHATAIGNIER.

A l'exception de: A. ESPOSITO (pouvoir à JP EXARTIER), P.MARIE (pouvoir à M GAY), C.ASTIER (pouvoir à D MANCINO), G. ROSSERO (pouvoir à G BOIS).

Absents excusés : P. JACOB, N. GERVASONI et A. BETEMPS.

Secrétaires de séance : F.FALCO

Date de Convocation: 23 février 2012

C.M. en exercice : 23

Présents : 16

Votants : 20

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 3 février 2012 et des délibérations afférentes. Toutes ces décisions sont **approuvées à l'unanimité**.

Il présente ses vœux de prompt rétablissement à Patrick MARIE, Conseiller Municipal.

1) Comptes administratifs commune, toutes comptabilités.

Les Comptes administratifs sont présentés en détail, les résultats sont les suivants:

1.1) Commune

Fonctionnement : Dépenses : 4 066 597,53 €
Recettes : 5 508 130,19 €
Résultat d'exploitation : 1 441 532,66 €.

Investissement : Dépenses : 3 928 011,53 €
Recettes 4 256 722,44 €
Excédent : 328 710,91 €.

Solde des restes à réaliser : - 1 149 383,00 € Solde réel d'investissement : - 820 672,09 €

Il est proposé d'affecter la totalité du résultat d'exploitation au compte 1068 pour combler le déficit d'investissement.

1.2) Eau Assainissement

Fonctionnement : Dépenses : 355 861,32 €
Recettes : 1 254 794,25 €
Résultat d'exploitation : 898 932,93 €.

Investissement : Dépenses : 923 660,51
Recettes : 534 595,02 €
Déficit : 389 065,45 €.

Solde des restes à réaliser : - 509 867,44 € Solde réel d'investissement : - 898 932,89 €

Il est proposé d'affecter la totalité du résultat d'exploitation au compte 1068 pour combler le déficit d'investissement.

1.3) Espace Alu

Fonctionnement : Dépenses : 142 902,78 €
Recettes : 145 424,73 €
Résultat d'exploitation : 2 521,95€ affecté en report à nouveau.

1.4) Marintan

Fonctionnement : Dépenses : 43 669,58 €
Recettes : 67 913,32 €
Résultat d'exploitation : 24 243,74 € affecté en report à nouveau.

1.5) La Combette

Fonctionnement : Dépenses : 6 347,25 €
Recettes : 196 477,78 €
Résultat d'exploitation : 190 130,53 €

Investissement : Dépenses : 298 922,77 €
Recettes : 0 €
Déficit : 298 922,77 €.

Solde réel d'investissement : - 298 922,77 €.

Il est proposé d'affecter la totalité du résultat d'exploitation en report à nouveau

1.6) Margillan

Fonctionnement : Dépenses : 28 693,16 €
Recettes : 288 340,26 €
Résultat d'exploitation : 259 647,10 €

Investissement : Dépenses 581 610,41 €
Recettes 0 €
Déficit : 581 610,41 €.

Solde réel d'investissement : - 321 963,31 €.

Tous les comptes administratifs et affectations de résultat sont **approuvés à l'unanimité**

Pour information, le solde global toutes comptabilités confondues (fonctionnement et investissement compris) s'élève à :

Avec les régies d'électricité : Excédent (sans restes à réaliser) : 4 235 945,30
Excédent (avec restes à réaliser) : 2 576 697,30 €
Sans les régies d'électricité : Excédent (sans restes à réaliser) : 1 876 121,15 €
Excédent (avec restes à réaliser) : 216 873,15 €

2) Comptes de gestion Commune et budgets annexes

Les comptes de gestion de la Commune et des budgets annexes sont conformes aux comptes administratifs ci dessus approuvés.

Approuvés à l'unanimité.

3) Occupation du domaine public: tarifs

3.1) Terrasses couvertes: Il est proposé un tarif de 11 € le m2.

3.2) Autres terrasses: Il est proposé un tarif de 8 € le m2.

3.3) Espace Alu: Présentation des tarifs 2012 de la boutique. Les calculs de marge ont été revus par rapport à la demande des objets. Certains prix ont été baissés pour permettre d'écouler des objets difficiles à vendre.

Approuvés à l'unanimité.

4) ZAD du Champ de foire: avenant ASADAC

Un second avenant est demandé par l'ASADAC. Une réunion est programmée le 16 mars pour faire un point sur le projet et expliciter le contenu de cet avenant.

5) Personnel communal

5.1) Recrutement des emplois saisonniers: Il s'agit d'autoriser les recrutements suivants:

- 1 maître nageur sauveteur du 25/06 au 01/09.
- 1 caissière pour la piscine du 25/06 au 01/09.
- 3 agents saisonniers du 02/05 au 31/10.
- 20 jeunes pour l'été, durée maxi de 3 semaines de juin à septembre

5.2) Création d'un poste de Directeur Général des Services : en prévision du départ en retraite de l'agent actuellement en fonction, il est nécessaire de créer officiellement le poste pour lancer la procédure de recrutement.

5.3) Rémunération de stage: Suite au stage de 6 semaines d'une lycéenne qui a donné entière satisfaction, il est proposé une indemnité exceptionnelle de 200 €.

Approuvés à l'unanimité.

6) Comptes rendus des commissions

6.4) Groupe de travail du Vigny : la dynamique s'effrite un peu suite au départ de plusieurs habitants de ce quartier. Pour 2012, les actions prévues sont les suivantes: animation du jardin, séance de cinéma en plein air, sorties famille, travail sur alphabétisation....le tout animé par des bénévoles. Des financements Commune, Département et Région seront demandés.

6.5) Rencontre avec la famille expulsée du CADA : cette famille remercie la commune de l'avoir relogée provisoirement. Une décision administrative pèse néanmoins sur cette famille

6.6) Spectacle Espace Alu/Daniel Gros: le spectacle est en cours de finalisation. Il sera joué lors de 6 représentations dont celle du 14 septembre à St Michel.

6.7) Commission scolaire : Monsieur le Maire insiste auprès de M. le Directeur d'Académie pour conserver toutes les classes maternelles de St Michel. Des emplois nouveaux seront offerts en Maurienne dès début 2013 grâce au chantier du LYON/TURIN ce qui aura pour effet d'augmenter le nombre des enfants dans les écoles.

6.8) Engravement de l'Arc: le lit de l'Arc est monté d'environ 2 mètres dans une zone se situant entre le Pas du Roc et chaux et carrières. Des travaux sont à prévoir et les coûts seront partagés entre SFTRF, EDF et la Communauté de communes (10%).

7) Questions diverses

7.1) Autorisation de survol du domaine public à Beaune : il s'agit d'une demande pour un balcon : à vérifier par le service technique.

7.2) Autorisation de survol du domaine public à la Traversaz : il s'agit d'un permis retiré qui va être représenté avec des modifications, le service technique vérifiera la possibilité avant avis.

7.3) Installation antenne GSM : suite à l'article paru dans la presse, Monsieur le Maire précise qu'il a donné un avis défavorable. la commune exposera sa réponse dans la prochaine édition de la Plume.

7.4) Hébergements exceptionnels de Janvier: Il n'y aura aucune participation des services de l'état aux frais relatifs à cet accueil d'urgence. Un fond Communauté de Communes est à l'étude pour faire face à ce type d'évènement exceptionnel. Le Département sera aussi sollicité.

Approuvées à l'unanimité

8) Informations diverses

8.1) Subvention du Conseil Général pour la réfection de la chapelle Saint Bernard de Menthon au Noiray.

8.2) Pays de Maurienne Transport scolaire : pour les enfants de Beaune. Maintien du transport des élèves vers l'école de St Martin la Porte.

8.3) Syndicat du Pays de Maurienne Transport scolaire : tarifs des transports qui passent à 25€ d'adhésion annuelle.

8.4) Proposition de D MOTTA d'inviter les élus et leurs conjoints au prochain repas des anciens.

Approuvés à l'unanimité

Prochain Conseil Municipal : **le vendredi 6 Avril 2012.**

